



Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-71-1

Ottawa, le 12 décembre 2008

Avis de consultation

Demande reçue

Sainte-Marie de Beauce (Québec)

L'article 3 est retiré de cet avis public

Suite à son avis public de radiodiffusion CRTC 2008-71 en date du 14 août 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

La demande suivante est retirée de cet avis public et sera inscrite à une audience publique ultérieure.

Article 3

Sainte-Marie de Beauce (Québec)

N° de demande 2008-0958-5

Demande présentée par **9174-8004 Québec inc.** en vue de modifier la licence de la station de radio commerciale de langue française CHEQ-FM Sainte-Marie de Beauce.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.